



Assemblée Générale du 31 mars 2021

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Christine LORIAULT, Trésorière FDC 35

Bien que nommée au poste de Trésorière le 26 juin 2020, il me revient le devoir de vous exposer le rapport financier de ces deux dernières saisons : **2018/2019 et 2019/2020**.

Le compte de résultat de la saison 2018/2019 fait apparaître, pour la section FDC35, un excédent d'exercice de 21 666.00 euros. Ce résultat, bien que positif, n'est pas en mesure de nous rassurer au vu des obligations et missions que nous avons à mener. Pour autant, nous avons redressé la situation par rapport à l'exercice précédent qui était négatif.

Il est de mon devoir de vous informer de l'évolution de nos produits financiers. Ces derniers sont en baisse significative et nous ne pouvons pas espérer une amélioration à court ou moyen terme. C'est réellement cette ligne qui nous fait défaut et vient perturber nos possibilités financières. En effet, nos placements antérieurs nous permettaient de générer des excédents d'exercices et par conséquent, nous n'avions pas l'utilité d'augmenter régulièrement les cotisations de nos adhérents.

Pour cette même saison, le compte dégâts, quant à lui, nous laisse observer un déficit record de – 172 309.00 euros. Cette situation est réellement extraordinaire et... catastrophique. Il est à remarquer, et cela ne doit pas nous consoler, que cette évolution des dégâts pour cette saison est identique sur l'ensemble du territoire national.

C'est pour cette raison qu'il vous a été proposé d'augmenter les recettes du compte dégâts et de mettre en œuvre la contribution territoriale sous forme d'un forfait de 20 euros par sanglier prélevé en saison n-1. Cette mesure n'a pas été comprise et nous en avons pris acte.

La saison 2019/2020 est tout autre. En effet, vous pouvez observer les effets de la réforme de la chasse, principalement basée sur des flux financiers entre l'Etat et la Fédération Nationale des Chasseurs, puis d'une redistribution de la Fédération Nationale des Chasseurs vers les fédérations de chasse.

Notre compte de résultat de la section fédérale se voit doter d'un excédent d'exercice de 397 101.00 euros ! (327 898.00 euros avec l'éco-contribution). La réforme pèse pour 231 000.00 euros dans cet excédent. Preuve en est qu'il était nécessaire de tenir bon et de négocier pour arriver à nos fins. Il est ainsi reconnu que les fédérations de chasse sont légitimes dans leur rôle et que l'injustice liée aux permis nationaux est enfin corrigée.

Le compte de la section dégâts est quant à lui d'une autre teneur. Pour la seconde année, nous enregistrons un déficit très conséquent de – 152 502.00 euros. Ce dernier a pu être assumé totalement par l'excédent de la section fédérale.

Il est à noter que sur deux saisons, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a pris en charge les déficits de la section dégâts pour un montant total de 324 811.00 euros, auxquels il faut rajouter 120 000.00 euros d'apports liés à notre décision d'Assemblée générale (5 euros par chasseur), soit un total de 445 000.00 euros, quasiment la valeur d'un exercice annuel.

Les budgets que nous vous présentons pour l'exercice 2021/2022 doivent retenir votre attention. Concernant la section FDC35, rien de particulier vient modifier la lecture ou la présentation de ce budget. Les lignes de charges ou de produits restent très classiques et sont donc assez prédictibles. Il n'en est pas de même de la section dégâts. En effet, il nous est demandé de prévoir entre un an et une année et demie à l'avance, ce que pourrait être la somme des dégâts constatés et payés au plan départemental. Sur ce laps de temps, nous ne pouvons pas prévoir ce que sera la météo au moment des semis et de la récolte des ensilages. De celle-ci dépend l'importance des dégâts. Nous ne connaissons pas non plus l'évolution du prix des denrées pour la saison concernée ; deux inconnues qui pourtant peuvent influencer considérablement le montant des indemnisations. A cela, nous devons évaluer les risques dus au niveau de la population en place d'une part et de sa productivité d'autre part. Nous ne pensons pas nous tromper en prévoyant pour l'un et l'autre de ces paramètres que les feux sont au rouge.

Pour ces raisons et la constatation de deux années antérieures négatives, nous avons souhaité vous proposer un système simple, mais le plus équitable possible de contributions abondant la section dégâts.

Au cours des vingt-trois réunions de secteurs que nous avons animées, il nous a semblé que ces propositions étaient comprises et acceptées. Enfin, la contribution de la section FDC35 à hauteur de 150 000.00 euros a été appréciée. Au vu du résultat de l'exercice 2019/2020, il nous était possible d'engager cette somme.

Christine LORIAULT